

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1121

Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 5 500 euros à l'Association "F.C. Lyon Henri Cochet Hockey Club" - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 1 JUIN 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 JUIN 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1121 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT DE 5 500 EUROS A L'ASSOCIATION "F.C. LYON HENRI COCHET HOCKEY CLUB" - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT CONCLUE AVEC CETTE ASSOCIATION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je vous rappelle que le FCL, fondé en 1893 à Lyon, est l'un des plus importants clubs omnisports de France avec près de 3 000 membres. La section hockey, créée en 1907 et après fusion avec le TC Lyon en 1998, est devenue le principal club évoluant en élite dans le Sud de la France.

En novembre 2011, l'ensemble du site mis historiquement à la disposition du FCL dont le terrain Henri Ferré sur lequel évoluent les équipes du FCL HC HC a été vendu à la demande de la Ville de Caluire qui y développe dorénavant diverses activités sportives.

Parallèlement, la Ville de Caluire a confirmé la mise à disposition du site au FCL HC HC dans le cadre d'une convention conclue pour une durée de quatre ans.

La Ville de Lyon a souhaité conserver son soutien à ce club formateur qu'est le FCL HC HC dont l'équipe première évolue au plus haut niveau national et qui est fréquenté par nombre de lyonnais.

L'Association FCL HC HC a reçu, au titre de la saison sportive 2014-2015, une subvention de fonctionnement général de 19 500 €.

Nous avons observé que ce montant de subvention ne correspondait pas « aux mieux » à la réalité de ses activités, notamment en ce qui concerne son équipe première engagée en Championnat de France Elite.

L'Association FCL HC HC a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement.

Je vous propose qu'une subvention complémentaire de fonctionnement de 5 500 € soit allouée à l'Association FCL HC HC, au titre de la saison sportive 2014-2015.

Vu ladite convention d'application n° 5 ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- Une subvention complémentaire de fonctionnement de 5 500 € est allouée à l'Association « F.C. Lyon Henri Cochet Hockey Club ».

2- La convention d'application n° 5 à la convention cadre de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « F.C. Lyon Henri Cochet Hockey Club », est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, ligne de crédit 42016, article 6574, fonction 40, programme SP CLUBS, opération SPELITE.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT